

# PROCES-VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CERCLE DES NAGEURS DE BERGERAC

LE 07 JANVIER 2023 à 14 h 00

## ORDRE DU JOUR :

*Accueil des participants et émargements*

- \* **Rapport moral et perspective**
  - \* **Bilan sportif de la saison précédente et perspective**
  - \* **Bilan financier et approbation des comptes**
  - \* **Questions diverses**
- Élection des nouveaux membres souhaitant intégrer le Conseil d'Administration, pour compléter l'équipe actuellement en place, conformément aux articles 9 et 10 des statuts en date du 20 mai 2019.



Les membres de l'association Cercle des Nageurs de Bergerac se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, salle René Coicaud à BERGERAC, le samedi 07 janvier 2023 à 14 h 00, sur convocation adressée par courriel le 19 décembre 2022, dans les formes et délais conformément aux dispositions statutaires.

Pour rappel, cette Assemblée Générale Ordinaire intervient dans la mesure où le quorum défini par les statuts du club, n'a pas été atteint lors de la dernière Assemblée intervenue le 16 décembre 2022.

De sorte que conformément à l'article 13 des statuts en date du 20 mai 2019, cette nouvelle Assemblée Générale Ordinaire peut valablement se tenir, quelque soit le nombre de membres présents ou représentés.

Karine LESCURE exerce les fonctions de Secrétaire de séance, assistée de Sarah JOHNSTONE, en qualité de Secrétaire Adjointe.

Le Président, Philippe POUCKET ouvre la séance à 14 h 20.

Il précise que les 30 personnes présentes ou représentées à l'Assemblée, ont signé la feuille d'émargement, annexée au présent procès-verbal.

Il remercie toutes les personnes présentes, notamment Monsieur Laurent PASCAUD, Président du Conseil Départemental de la Dordogne (également licencié de notre Club), ainsi que la Ville de Bergerac, la Communauté d'Agglomération du Bergeracois (CAB), le Conseil Départemental de la Dordogne et l'Agence National du Sport (ANS), pour leurs aides financières, le prêt de locaux et de matériel.

Il remercie également les sponsors du Club, tels que Décathlon, le Crédit Agricole et Bureau Vallée.

## **I - RAPPORT MORAL ET PERSPECTIVES :**

Le bilan moral et les perspectives sont annexés au présent procès-verbal.

Le Président précise avoir rendez-vous avec la Mairie de BERGERAC lundi, relativement à l'organisation de la compétition en eau libre.

Un mailing sera également prochainement adressé à l'ensemble des membres de l'association, relativement aux meetings.

Enfin, la nouvelle grille tarifaire qui sera mise en place à la prochaine saison est ci-annexée.

## **II - BILAN FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES :**

Le compte de résultat, le prévisionnel et le compte de synthèse sont annexés au présent procès-verbal.

Nathalie BARTHE, Trésorière du Club, rappelle que la période comptable s'entend du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

Les principaux postes « RECETTES / DEPENSES » ont été présentés.

Le compte de résultat au 31 août 2022 fait apparaître un déficit de 12 828 €, qui s'explique par l'augmentation des charges salariales, ainsi que les reports de charges COVID (restitution d'une partie des cotisations aux parents compte tenu de la crise sanitaire, en raison de l'absence d'entraînement durant cette période).

Malgré tout, les finances du Club sont à ce jour saines.

Cette perte sera compensée par les 45 000 € dont nous disposons en ce début de saison.

Par ailleurs et comme cela a été dit plus haut, des actions sont mises en place, telles que les meetings et la compétition en eau libre.

Certes ces manifestations vont avoir des coûts importants, mais elles devraient également générer des recettes pour le Club et promouvoir sa notoriété.

En terme d'action pour palier à ce déficit, il a également été fait le choix de n'engager qu'un stage pour les compétiteurs cette année, contre 2 les années précédentes.

Concernant ce stage qui s'effectuera à HAGETMAU dans les Landes, un coût a déjà été annoncé aux participants.

Néanmoins celui-ci devrait pouvoir être revu à la baisse compte tenu notamment du nombre de nageurs intéressés moins important que prévu.

Monsieur Laurent PASCAUD souligne qu'un contrat avec une entreprise prestataire n'est pas autorisée pour un Club.

Rappel : Depuis 2021, le Club fait intervenir Amandine FRITSCH, auto-entrepreneur, en qualité d'entraîneur de certains groupes

Le Président précise qu'à ce sujet, le Club est en adéquation avec la législation actuelle.

En l'absence de question, le bilan financier et l'approbation des comptes sont mis au vote.

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité :

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

**Prévisionnel pour la saison actuelle** : (ci-annexé)

Pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, il est prévu un budget à l'équilibre.

Nathalie BARTHE a présenté les principaux postes, précisant notamment :

Pour les recettes :

1°) le poste vente de biens pour 5 897 € correspond aux repas proposés lors des compétitions ayant lieu sur BERGERAC, à la restauration qui sera proposée sur la compétition en eau libre et à la vente de textile,

2°) le poste « subvention de la Commune à hauteur de 24 000 € comprend la somme de 23 000 € sollicitée pour la bourse emploi contre 19 000 € actuellement et 1 000 € pour le « savoir nager » ou « j'apprends à nager ».

Rappel :

- \* la subvention bourse emploi octroyée actuellement à hauteur de 19 000 €, permet de régler en partie les salaires et charges de Baptiste (35 h/semaine) et de Mélanie (10 h/semaine),
- \* Le « savoir nager » ou « j'apprends à nager » correspond à 10 séances gratuites sur une période de 15 jours en juillet, destiné aux familles modestes ; l'année dernière, 20 nageurs ont été concernés.

3°) le poste subvention CAB pour 3 500 € aidera à l'organisation des meetings est de la manifestation en eau libre,

4°) le poste subvention CDN 24 à hauteur de 1 500 € a permis de financer une partie du matériel informatique.

Monsieur Laurent PASCAUD, en sa qualité de Président du CDN 24 a précisé qu'il s'agissait en fait d'une aide remise au Conseil Départemental, destinée aux Comités, qui en font alors profiter les clubs du département.

Il précise également que concernant la manifestation d'eau libre, il convient de faire une demande de subvention auprès du département, qui pourrait octroyer environ 600 €.

Pour les charges :

1°) Le poste « Déplacements » pour 21 800 € concerne le stage d'HAGETMAU et les compétitions,

2°) le poste « Salaires » pour 28 300 € est supérieur à l'année dernière, eu égard à une augmentation du salaire au profit de Baptiste, décidée en Conseil d'Administration et une revalorisation du tarif horaire pour Mélanie.

Le budget pour cette saison est de 114 500 €.

Il est plus ambitieux sur les dépenses, car nous estimons que les actions engagées (meetings et compétition en eau libre) vont également générer des recettes.

Monsieur Laurent PASCAUD précise qu'il faut tenir compte du prêt des lignes d'eau par la CAB dans le poste « Bénévolat ».

Le budget prévisionnel est mis au vote.

Il est adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

### III - **BILAN SPORTIF** : pour la période de janvier à décembre 2022

Le bilan sportif est annexé au présent procès-verbal.

#### **1°) Catégorie jeunes (devient depuis le 1er janvier 2023 : catégorie Benjamins à 2 années d'âge) :**



2°) Catégorie juniors :



3°) Catégorie des Maîtres :



Baptiste termine son bilan en précisant que le calendrier des compétitions de janvier à juillet 2023 sera prochainement transmis aux compétiteurs.

Le bilan sportif est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

#### **IV - QUESTIONS DIVERSES :**

En l'absence de question diverse, le Président a présenté les 2 personnes qui ont été cooptées, tel qu'indiqué dans le bilan moral, à savoir, Aurore GUIET et Karine LESCURE, qui confirment leur candidature pour intégrer le Conseil d'Administration.

Il est précisé que 2 autres personnes, non présentes ont également présenté leur candidature, à savoir :

- Xavier PICARD
- Matthieu PRADEAU

En l'absence de candidature spontanée, la liste des candidats a été mise au vote.

Le Président a précisé que :

- des noms de la liste pouvaient être barrés
- Qu'au vu du nombre d'électeurs (30), il conviendra que les candidats obtiennent au moins 16 voix pour être élus.

Aux termes du vote, il a été procédé au dépouillement par Nathalie BARTHE et Sarah JOHNSTONE.

Le Président annonce les résultats :

Nombre de présents ou représentés : 30

Nombre de votes exprimés : 30

Nombre de votes nuls : 0

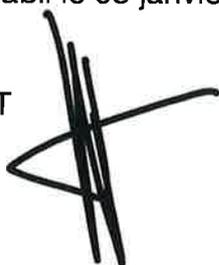
#### **Sont élus à l'unanimité au Conseil d'Administration :**

- Aurore GUIET (30 voix)
- Karine LESCURE (30 voix)
- Xavier PICARD (30 voix)
- Matthieu PRADEAU (30 voix)

L'ordre du jour étant terminé, le Président clôture l'Assemblée Générale Ordinaire à 16 heures.

Compte rendu établi le 08 janvier 2023.

Le Président  
Philippe POU CET



La Secrétaire de séance  
Karine LESCURE

